

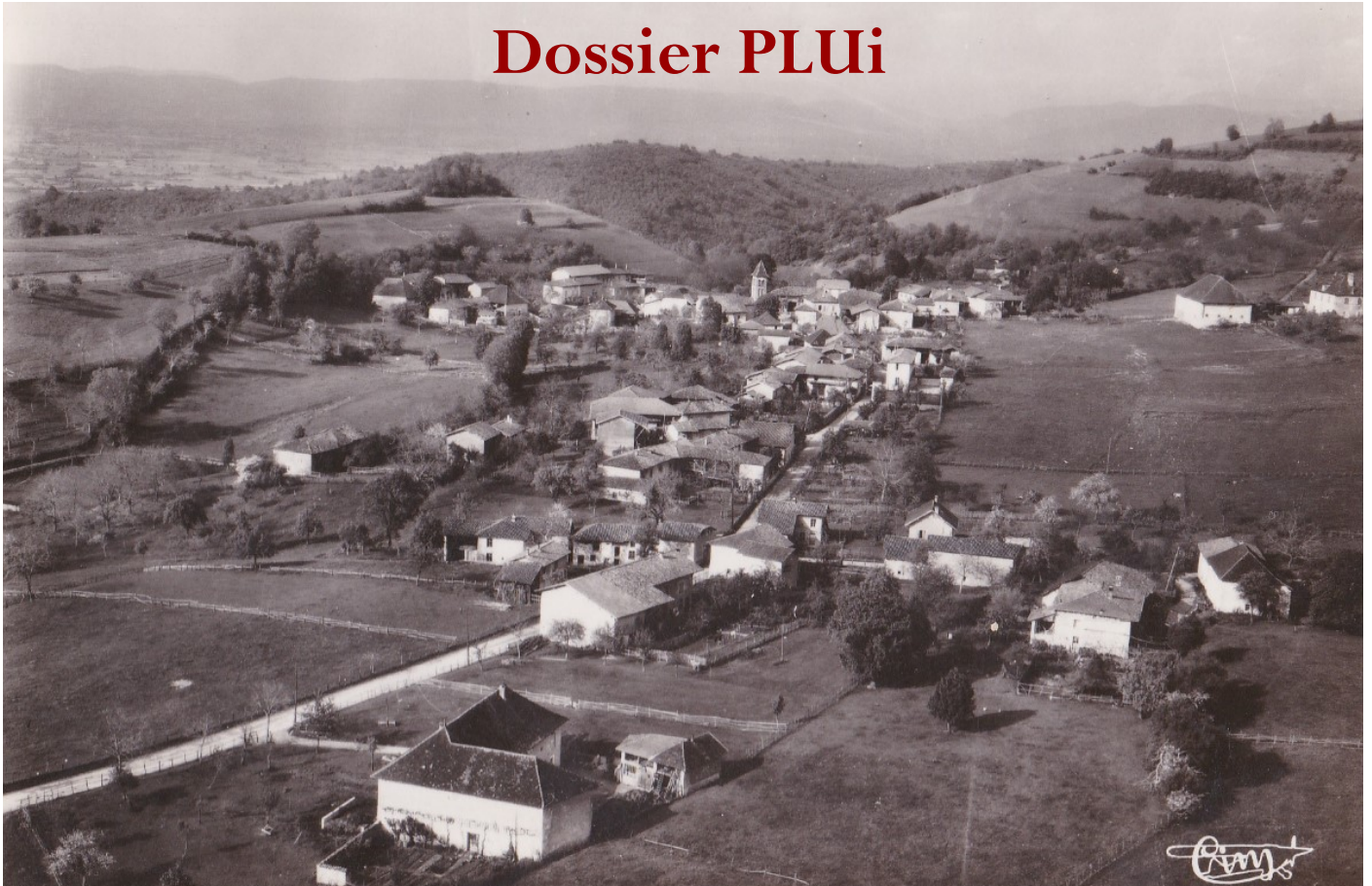


# PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°24)

Janvier 2019

## Dossier PLUi



**Quel visage pour notre commune et pour notre territoire dans les années à venir ?**



**2018, c'est aussi :**

- ♦ **L'école de Plan transplantée une semaine à la neige**
- ♦ **La fin des travaux de la nouvelle mairie**
- ♦ **Des activités nouvelles**
- ♦ **L'enfouissement des lignes électriques ...**



## Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	6
<i>Transition énergétique</i>	7
<i>Les finances</i>	9
<i>Le PLUi</i>	12
<i>L'urbanisme</i>	18
<i>Construction de la nouvelle mairie</i>	22
<i>Les manifestations</i>	27
<i>Informations diverses</i>	30
<i>Charte forestière</i>	34
<i>Etat civil</i>	35

Chères Planotes, chers Planots,

En ce début d'année 2019, je suis heureux de profiter de ce bulletin municipal pour m'adresser à vous.

L'année 2018 se termine dans la tristesse et la révolte, avec l'attentat de Strasbourg. Il est utile de rappeler qu'à tout moment, chacun d'entre nous peut subir les attaques et la folie meurtrière de quelques uns. Le pays reste vigilant, à nous aussi de le rester.

2018 se termine également avec des mouvements sociaux importants, je veux parler des gilets jaunes. Ce mouvement montre le changement d'époque que nous vivons. Plus aucune structure conventionnelle, syndicat, parti politique ou autre, n'a de prise sur ces actions. Ces regroupements autour d'une cabane construite de bric et de broc, montre aussi le désir de regroupement, de recréer une sorte de famille ayant pour dénominateur commun les difficultés de chacun, qu'elles soient financières ou autres. Je souhaite vivement que quelque chose de positif sorte de ce mouvement. C'est pourquoi j'ai proposé des salles de réunions à ces gilets jaunes, afin qu'ils puissent se structurer et avancer dans la recherche de positions communes pour sortir de ce moment de crise.

Oui, en France, beaucoup trop de privilèges existent encore. Oui, les écarts de salaire sont trop élevés et tout cela mérite d'être discuté. Mais attention, soyons prudents, ne laissons pas les extrêmes s'emparer d'un mouvement qui peut devenir très intéressant et très riche pour notre pays. C'est le but que je me suis fixé.

Pour ce faire un cahier de doléances est ouvert en mairie et j'invite tous ceux qui le désirent à venir inscrire leurs idées ou leurs remarques afin d'imaginer une société plus juste et plus humaine.

2018 restera une année très importante dans la vie du village. En effet,

la construction d'une mairie n'est pas quelque chose d'anodin. Vous trouverez dans ce journal toutes les informations que vous méritez sur le sujet. Depuis le mois de mai, nous sommes dans le bâtiment et tout le monde peut apprécier la qualité de l'investissement.

Un autre gros dossier en cours est déjà bien avancé, il s'agit du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui pour les 10 ou 15 années à venir donne une vision de ce que pourrait devenir le village.

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques suit son cours ainsi que le renouvellement des canalisations d'eau par la communauté de communes. Ces travaux seront poursuivis courant 2019.

Un autre dossier va beaucoup nous occuper pour l'année à venir, ce sont les travaux dans l'ancienne mairie dans laquelle nous envisageons de créer des logements. Ce bâtiment mérite des travaux importants que ce soit sur le plan de l'isolation ou de la restructuration interne afin d'y permettre une qualité de vie agréable. Entre la réflexion et la réalisation, plusieurs années seront également nécessaires pour faire aboutir ce projet.

Je tiens à saluer tout le travail fait pour la réalisation de ce journal. Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour son assiduité, les associations pour leur dynamisme et tous les employés communaux pour leur dévouement.

Pour vous tous, je me fais le porte parole du conseil municipal et je vous souhaite une très belle année 2019. Je vous convie tous à la cérémonie des vœux samedi 12 janvier à 18h à la salle Gabriel Martin.

Jean-Paul BERNARD  
Maire de PLAN

# L'ECOLE

## Les effectifs

Lors de cette nouvelle rentrée scolaire, 58 élèves ont repris le chemin des écoliers et se sont répartis de la manière suivante :

- 25 élèves à Saint Paul d'Izeaux (PS : 5 ; MS : 13 ; GS : 7)
- 21 élèves à La Forteresse (CP : 4 ; CE1 : 5 ; CE2 : 12)
- 12 élèves à Plan (CM1 : 4 ; CM2 : 8)



Coté enseignantes, aucun changement à Plan et à Saint Paul d'Izeaux puisque Mesdames Valérie BERNAL et Véronique SIEFFERT occupent toujours leurs postes respectifs. En revanche, à l'école de la Forteresse, le service de Madame Marlène GELAS est désormais complété par Madame Alexandra COLLET.

Bienvenue également à Mademoiselle Léa LAMBERT qui effectue un service civique au sein du RPI et qui aide ainsi les enseignantes à l'organisation de la classe sur Plan et la Forteresse.

## Le temps scolaire

L'organisation de la semaine (4 jours ou 4,5 jours) a été une nouvelle fois débattue pour la rentrée 2018/2019. Le conseil d'école du 14/06/2018, après discussion et concertation entre les différents membres (enseignantes, maires, parents délégués, conseillers en charge des affaires scolaires...), a fait le choix de maintenir l'école sur 4,5 jours malgré le léger surcoût engendré pour les communes.

### Rythmes scolaires :

4 jours ou 4,5 jours ?

Un débat qui se poursuit encore et encore ...



Dans cet établissement,

on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur

#### Le saviez-vous ?

Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche.



- \* Une bonne qualité de l'air intérieur favorise le bien-être et l'apprentissage de nos enfants.
- \* Améliorer la qualité de l'air est l'affaire de tous : équipe de direction, enseignants ou animateurs, personnel chargé de l'entretien et services techniques responsables de la maintenance, chacun agit dans son domaine.
- \* Ici, on accorde une attention particulière au bon renouvellement de l'air dans les locaux, à la vérification régulière de l'état des systèmes de ventilation, à la sélection de produits de construction et de décoration étiquetés A+.

Pour connaître toutes les actions mises en œuvre dans l'établissement, contacter l'équipe de direction.

#### Plus d'information sur :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Prévention des risques > Pollution, qualité de l'environnement et santé > Air > Air intérieur



## Surveillance de la qualité de l'air

Suite à l'arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, une évaluation des moyens d'aération et de ventilation a été menée à l'école de Plan afin de s'assurer de la conformité avec la législation. De plus, une information et une formation du

personnel utilisant les locaux ont été menées.

L'objectif des pouvoirs publics est de garantir aux enfants une qualité d'air satisfaisante. C'est le cas pour notre école comme en atteste l'affiche ci-contre, qui a été apposée sur la porte du bâtiment.

## Les projets scolaires

**F**inancé en grande partie par le SOU des écoles, de nombreux projets sur l'ensemble du RPI sont prévus pour l'année 2018-2019 :

### Ecole de Plan :

- ◆ Concours du parlement des enfants.
- ◆ Parcours du cœur à Faramans le 2 mai 2019.
- ◆ Projet sur l'année autour de l'arbre en partenariat avec la charte forestière : visite d'une scierie à Colombe, sortie en forêt avec un animateur pour reconnaître les différentes essences d'arbres, journée consacrée à la fabrication de jeux en bois (culbuto, catapulte et funamboule).
- ◆ Participation aux jeux athlétiques inter-écoles de Bièvre-Isère en juin 2019.

### École de La Forteresse :

- ◆ Classe de découvertes aux Ecouges (Espace Naturel Sensible) qui se déroulera sur 2 jours et 1 nuitée, les 29 et 30 avril 2019.

## Classe transplantée à la neige.

**F**in janvier 2018, les écoliers de Plan ont effectué une classe transplantée à Corrençon en Vercors. Pendant une semaine, ils ont ainsi pu s'initier au ski alpin et au ski de fond, découvrir le milieu naturel montagnard en raquette et ... travailler.

En effet, durant leur séjour, ils ont certes profité de la neige mais ils ont aussi rédigé un journal dans lequel leurs impressions ont été relatées.

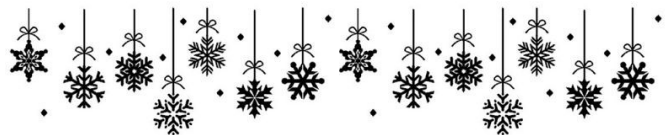


Une étagère bien remplie que nos champions peuvent contempler dans leur école !

**« Félicitations aux écoliers de Plan qui pour la deuxième année consécutive ont terminé premiers aux jeux athlétiques inter-écoles »**

### École de Saint Paul d'Izeaux

- ◆ Sorties régulières dans le village, autour de l'école : connaissance du milieu + « balades à lunettes » : focaliser son œil sur des thèmes précis (ex : chercher des formes géométriques dans le paysage etc...).
- ◆ Concours « la vie est une fête » proposé par la librairie Arthaud en lien avec la maison d'édition *L'école des loisirs* autour de l'oeuvre de Catharina Valckx .
- ◆ Accueil d'une couveuse pour voir l'éclosion de poussins.



A la lecture de leurs commentaires du type : « C'était trop génial ! » ou « Je me suis éclatée ! », on se doute que ce séjour va leur laisser de merveilleux souvenirs !

## Rétrospective d'une fête de l'école réussie

9 h — 11 h 30 : **Spectacle des différentes écoles du RPI.** Les élèves nous ont, entre autres, montré les chorégraphies qu'ils avaient mises au point lors des séances de travail liées au projet « Danse en Isère »

11 h 30 — 12 h : **Remise de dictionnaires** aux 7 élèves de CM2 afin de leur souhaiter un bon départ pour le collège.

12 h—14 h 30 : **Pause déjeuner** où près de 100 personnes se sont réunies pour partager un beau moment de convivialité.

« *Nouveauté à la fête de l'école : Rencontre inter-villages* »



14 h 30—19 h : **Rencontre inter-villages.**

Pas de pause digestive après le repas cette année, puisqu'une série de jeux aussi variés que ludiques ont permis à des équipes mixtes (enfants — adultes) de chacun des 3 villages de s'affronter.



Des écoliers qui ont plus d'une corde à leur arc !

Pour cette grande première, **PLAN a fini à une honorable deuxième place** derrière Saint Paul d'Izeaux. Il est vrai qu'avec 3 villages participants, les chances étaient tout de même assez grandes de finir sur le podium !

Plus sérieusement, si l'enjeu de finir bien classé importait finalement peu, les fous-rires des enfants et la motivation des grands ont surtout permis à chacun de passer une excellente journée.

Rendez-vous est donc pris l'année prochaine pour pérenniser cette belle initiative !



équilibre, force, adresse... les talents de chacun étaient nécessaires pour réussir ces premiers jeux inter-villages.



# NATURE ET ENVIRONNEMENT

## Nettoyons la nature

Cette année, lors de la traditionnelle journée consacrée au nettoyage de la nature et du village, les nombreux participants petits et grands se sont réjouis du nombre moins important de déchets à ramasser. L'installation des poubelles a donc été un vrai catalyseur (notamment aux étangs) pour préserver notre environnement.



Des participants motivés !



Maintenant que les habitudes semblent prises concernant le recours à ces poubelles, une réflexion est menée pour passer au tri sélectif sur ces divers points de collecte.

Merci à tous ceux qui jouent le jeu pour garantir un environnement propre et honte aux imbéciles qui ont dégradé certaines poubelles ou qui jettent encore leur déchets n'importe où !



## SICTOM des pays de la Bièvre

Depuis Mars 2018, tous les Emballages se trient !

La nouveauté 2018 est le tri des sacs et films en plastiques. Ils sont acceptés avec tous les autres emballages dans le conteneur jaune.

Le SICTOM des Pays de la Bièvre a mis à jour certains outils pour tout savoir sur les consignes de tri.



## Transition énergétique

**A** l'heure où l'on discute de plus en plus de la transition énergétique et alors que les pouvoirs publics agissent timidement sur cette question primordiale, la commune de PLAN continue de s'engager pleinement dans cette démarche. En effet, après l'extinction de l'éclairage public à 23h et le remplacement de toutes les lampes au sodium par des LED, ce sont désormais vers les bâtiments communaux que la commune se tourne.



En effet, comme évoqué dans les PLAN Info précédents, la construction de la nouvelle mairie / salle associative a donné lieu à la conception et à la réalisation d'un bâtiment exemplaire vis-à-vis de l'environnement.

Nous démontrons ainsi que **le bâtiment du futur peut se construire dès maintenant**. La démarche BEPOS—Effinergie 2013 dans laquelle la commune s'était engagée, se solde par un succès puisque ce label a été obtenu le 14 septembre 2018. Pour information, **ce bâtiment est le premier à recevoir cette distinction en Isère et le 8<sup>ème</sup> au niveau national**.



*« Le bâtiment du futur peut se construire dès maintenant »*

S'engager dans cette démarche a certes représenté un coût de près de 20 000 Euros (certification, tests d'étanchéité à l'air et bureaux d'études) mais le bénéfice est sans commune mesure avec l'investissement demandé puisque **qu'être des précurseurs nous a permis de bénéficier d'aides régionales et surtout européennes** (cf. bilan financier dans le dernier volet consacré à la construction de cette mairie).

*« 1<sup>er</sup> bâtiment labellisé en Isère et 8<sup>ème</sup> au niveau national ! »*

**Caractéristiques Certifiées**

La marque NF Bâtiments Tertiaires associée au label HPE atteste du respect d'un niveau minimal :

- de performance énergétique, de la qualité associée définie ci-dessous :
  - Qualité Associée 1 : « Ambiance thermique »
  - Qualité Associée 2 : « Qualité d'air »
  - Qualité Associée 3 : « Ambiance visuelle »
  - Qualité Associée 4 : « Ambiance acoustique »
  - Qualité Associée 5 : « Facilité d'exploitation, d'entretien et de maintenance »
  - Qualité Associée 6 : « Qualité de la construction »

Le niveau de performance énergétique est identifié par l'attribution de Label HPE n° 2018/915 fournie avec le présent certificat.

Certiva bénéficie d'un mandatement d'AFNOR Certification, d'une autorisation de l'Association HQE et d'une accréditation n°3-0054, délivrée par le COFRAC, Certification de Produits et Services. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Certificat

N° CERTIFICAT : N° NF380/18/2246 REV.00 du 14/09/2018

OPÉRATION : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE / SALLE ASSOCIATIVE  
MAIRIE DE PLAN  
375 RUE JEAN BERNARD  
MAIRIE DE PLAN

BÉNÉFICIAIRE : COMMUNE DE PLAN  
375 RUE JEAN BERNARD  
38590 PLAN

CERTIFIEA atteste que l'opération identifiée ci-dessus a été évaluée conforme au Référentiel Générique applicable du 20 avril 2015 au 31 août 2017 dans le cas d'une demande IIF Bâtiments Tertiaires - Label HPE neuf pour la phase Réalisation.

En vertu de la présente décision notifiée par Certiva, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque IIF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la marque IIF et par le référentiel de certification IIF mentionné ci-dessus.

On the strength of the present decision notified by Certiva, AFNOR Certification grants the right to use the IIF Mark to the grantor for the aforementioned products, within the frame of the general conditions applying to the IIF Mark and to the aforementioned IIF certification.

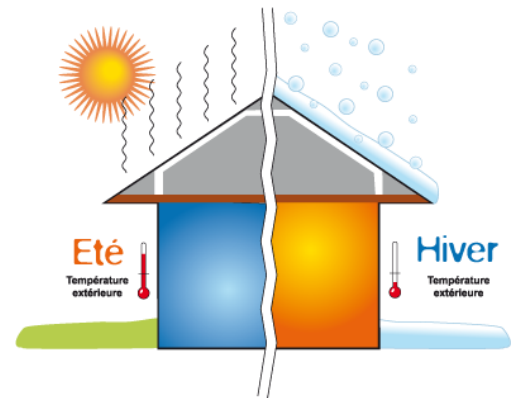
Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la phase Réalisation, et jusqu'à la fin du parfait achèvement. Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité d'un Maître d'Ouvrage Identifié ci-dessus. Sont donc exclues tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc.). Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site [www.certifia.fr](http://www.certifia.fr)

Délivré le 14/09/2018  
Patrick NOSSENT  
Président

Améliorons la qualité de ville

Comme on peut le constater dans les rapports d'analyse (dont un extrait est donné ci-dessous), la consommation d'énergie primaire de ce bâtiment sera nettement inférieure à celle de la Réglementation thermique 2012 actuellement en vigueur. Pour atteindre cet objectif, la performance énergétiques du bâtiment est basée principalement sur :

- ♦ Une enveloppe thermique très performante
- ♦ L'utilisation de poutres climatiques pour le chauffage
- ♦ Le non recours à la climatisation
- ♦ La mise en place d'une VMC double flux
- ♦ La mise en place d'une PAC aérothermique performante
- ♦ La mise en place de 24 panneaux photovoltaïques.



## RT2012

Date du calcul :	04/02/2016	05/06/2018	18/07/2018
Phase	CONCEPTION	CHANTIER	CALCUL FINAL CHANTIER
<b>Bbio<sub>projet</sub></b> (points) obtenu	71	70.2	71.9
<b>Bbio<sub>max RT2012</sub> x 0,8</b> (points) à ne pas dépasser	93.7	75.2	75.2
<b>Cep<sub>projet</sub></b> (kWh/m <sup>2</sup> .an) obtenu	-21.7	-44.8	-41.8
<b>Cep<sub>max Effinergie</sub> +</b> (kWh/m <sup>2</sup> .an) à ne pas dépasser	155.3	95.3	94.0
<b>Bilan<sub>epnr</sub></b> (kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an) obtenu	n.c.	55.3	58.3
<b>Ecart<sub>autorisé</sub></b> (kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an) à ne pas dépasser	n.c.	99.1	91.3

## Si production d'électricité locale :

<b>Cep<sub>horsprodélec</sub></b> (kWh/m <sup>2</sup> .an) obtenu	Non indiqué	45.4	48.3
<b>Cep<sub>max Effinergie</sub> + + 12 M<sub>ctype</sub></b> (kWh/m <sup>2</sup> .an) à ne pas dépasser	Non indiqué	123.6	122.3

L'aspect thermique n'est pas le seul critère pris en compte pour obtenir ce label (aspects déjà abordés dans le PLAN INFO n° 22) car il faut aussi analyser l'énergie grise (= quantité d'énergie nécessaire à la production et au cycle de vie) des matériaux utilisés pour la mise en œuvre. Dans ce cas encore, le bilan est très positif puisqu'étant réalisé en ossature bois avec des essences provenant majoritairement de la région Rhône-Alpes Auvergne, l'impact environnemental est fortement minimisé. Pour information, ce sont près de 35 m<sup>3</sup> de bois qui ont été nécessaires à cette réalisation.

Enfin, pour être labelisé BEPOS (Bâtiment à énergie positive), il ne suffit pas d'être très économe en énergie, il faut aussi compenser cette faible consommation par une production d'énergie renouvelable.

## « 35 m<sup>3</sup> de bois ont été nécessaire pour cette construction »

La construction de la mairie a donc donné lieu à l'installation de panneaux photovoltaïques. La puissance installée de 9 kWc a déjà permis de produire 8843 kWh en 8 mois de fonctionnement et d'éviter ainsi l'émission de plus de 3000 kg de CO<sub>2</sub>.





**LES FINANCES****Présentation du budget primitif 2018****Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	245 519,00
Charges de personnel	63 447,00
Atténuation de produits	3 788,00
Autres charges de gestion courante	45 534,00
Charges exceptionnelles	0,00
Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
Charges financières	6 603,00
<b>Total dépenses</b>	<b>364 881,00</b>

<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Excédent antérieur reporté	170 357,84
Produits des services	12 270,16
Impôts et taxes	50 000,00
Dotations et participations	100 053,00
Autres produits gestion courante	23 200,00
Produits exceptionnels *	9 000,00
<b>Total recettes</b>	<b>364 881,00</b>

\* : cf. page suivante pour la justification de cette recette

## Investissements

Dépenses	Montant
Déficit d'investissement reporté	39 466,91
Emprunts et dettes assimilés	30 367,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Immobilisations corporelles	314 232,24
Opérations patrimoniales	28 467,85
Reports	0,00
Restes à réaliser	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>412 534,00</b>

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	0,00
Dotations fonds divers et réserves	209 663,92
Subventions d'investissement	174 402,23
Opérations patrimoniales	28 467,85
Emprunts et dettes assimilés	0,00
Restes à réaliser	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>412 534,00</b>

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	10,96 %	11,12 %
Foncier bâti	12,85 %	13,04 %
Foncier non bâti	35,12 %	35,66%

## Informations complémentaires

C'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 30 mars 2018, que le conseil municipal a voté la validation des comptes administratifs supervisés par le trésor public. Il ressort de ce vote l'approbation des montants ci-dessous :

### Fonctionnement :

Recettes 2017 : 200 037,94 €

Dépenses 2017 : 165 831,94 €

**Solde 2017 : 34 206,00 €**

### Investissement :

Recettes 2017 : 354 360,55 €

Dépenses 2017 : 439 595,71 €

Résultats antérieurs reportés 2016 : 47 768,25 €

Résultat 2017 : - 39 466,91 €

Déficit lié aux restes à réaliser : 95 445,42 €

**Besoin de financement : 134 912,33 € \***



\* Ce besoin de financement a été prélevé sur le budget fonctionnement qui présentait un **excédent cumulé de 305 270,17 €** signe de la bonne gestion des finances communales depuis de nombreuses années.

### \* Produits exceptionnels

Dans la partie recette de la section fonctionnement présentée à la page 9, apparaissent 9000 euros au chapitre « produits exceptionnels ». Pour information, cette rentrée d'argent est « composée » en fait de deux montants distincts :

- ♦ 3000 euros qui avait été provisionnés par la commune suite au litige qui l'opposait à un administré et au cas où la commune aurait perdu ce procès.
- ♦ 6000 euros correspondants au préjudice que l'administré s'estimait ne pas devoir payer.

Lors du jugement, le verdict du tribunal a donné raison à la commune et débouté la requête de l'administré. C'est pourquoi, cet argent (6000 euros versés par l'administré + 3000 euros provisionnés dans l'attente du jugement) peut désormais réintégrer les comptes de la commune.

*« 439 595 euros d'investissement ont été réalisés durant l'année 2017 »*





# Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal



**B**ière Isère Communauté a fait le choix, fin 2015, d'engager l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (correspondants aux anciens périmètres d'intercommunalités avant la fusion de Bièvre Isère et de la Région St-Jeannaise).


L'élaboration d'un PLUi présente en effet plusieurs intérêts pour le territoire :

- ♦ Prise en considération des enjeux concrets qui dépassent de plus en plus les limites communales (déplacements, paysage, économie...) et qui nécessitent de penser l'aménagement à l'échelle d'un territoire ;
- ♦ Harmonisation des règles et principes d'urbanisme entre toutes les communes ;
- ♦ Mutualisation des moyens pour mettre en compatibilité l'ensemble des documents d'urbanisme des communes avec les nouvelles règles d'urbanisme.


Un travail important a donc été réalisé pour traduire concrètement les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le règlement écrit et le zonage des PLUi. Ces documents définissent précisément la vocation et l'usage du sol au sein de chaque commune du territoire (zones constructibles, agricoles...), ainsi que les règles d'urbanisme associées à ces zonages (règles de construction, outils de protection...). Les choix ont été effectués en tenant compte à la fois d'un cadre réglementaire imposé et de plus en plus exigeant en matière de réduction de la consommation d'espace, mais aussi des ambitions que le territoire s'est fixé dans le PADD.

Ce travail a fortement mobilisé les élus (plus de 350 réunions de travail en 3 ans), mais également la population dans la phase de concertation (346 demandes étudiées, près de 150 rendez-vous individuels, 10 réunions publiques mobilisant près de 1000 personnes). En octobre 2018, la dernière des trois séries de réunions publiques a permis de donner les clés de lecture pour comprendre l'ensemble des dispositions contenues dans les PLUi.

Le 6 novembre dernier, le conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté a arrêté les deux projets de PLUi.



*« 350 réunions de travail réparties sur 3 ans pour les élus des différentes communes »*



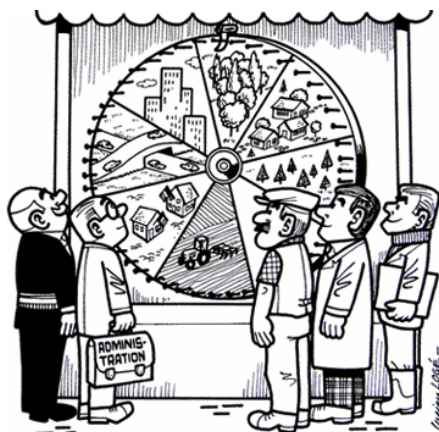
Ces derniers sont maintenant soumis à l'avis des conseils municipaux, des personnes publiques associées, mais aussi de la population dans le cadre de l'enquête publique prévue au printemps 2019. Les modalités précises de cette enquête publique ne sont pas encore définies à ce jour. L'information sera transmise à la population quelques semaines avant son démarrage par différentes voies : affichage en mairie, annonces légales, articles de presse, site internet de Bièvre Isère Communauté...

**Les dossiers de PLUi arrêtés sont consultables en mairie, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à St-Etienne de St-Geoirs ou St-Jean de Bournay, ou encore sur le site internet de Bièvre Isère (rubrique PLUi).**

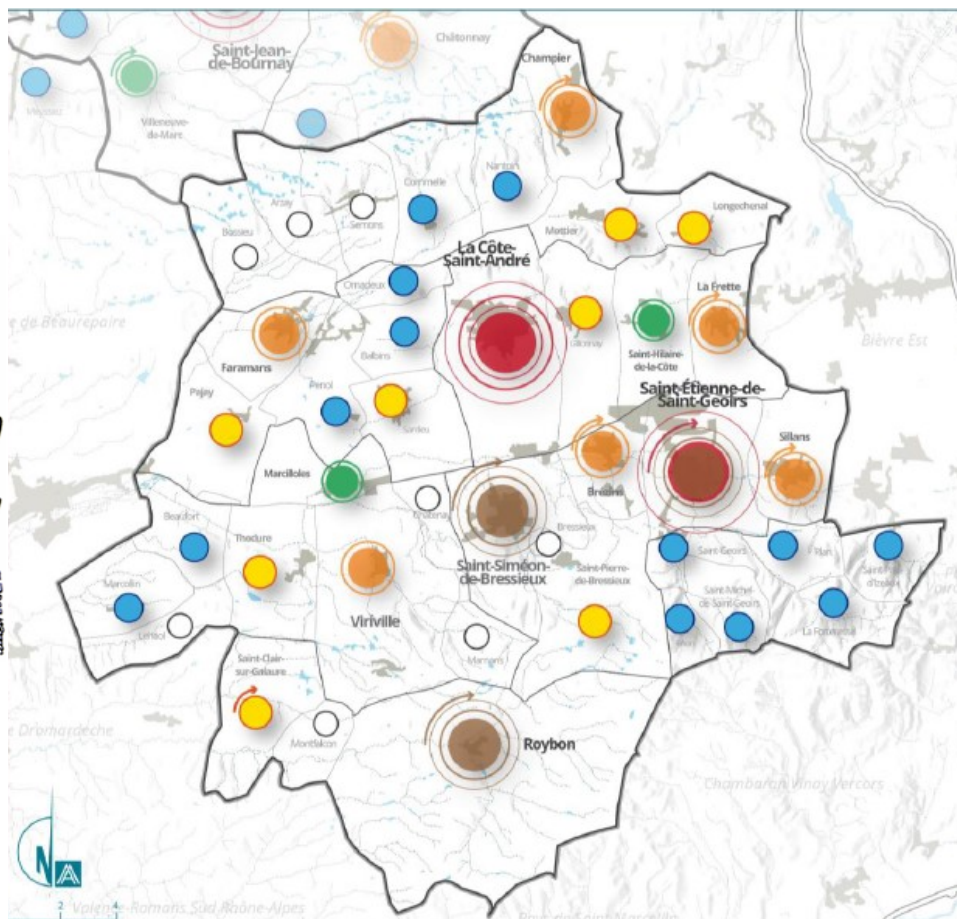
Seules les observations ou requêtes émises pendant la période précise et officielle de l'enquête publique pourront être examinées en vue de l'approbation finale des PLUi envisagée d'ici fin 2019.

Au vu de la quantité d'informations présentes dans un PLU, seules les cartes permettant de voir le développement futur du village seront présentées dans ce journal communal. L'ensemble des données (PADD, cartes des eaux usées et pluviales, cartes des risques....) sont toutefois disponibles en mairie.

« Une enquête publique est prévue au printemps 2019 avant l'approbation définitive »



« L'organisation du territoire est répartie par pôles »



**Choix de développements futurs pour une organisation territoriale multipolaire et équilibrée**

Offrir un cadre de développement... :

- – Village : ... maintenant les équipements, commerces, services et emplois.
- – Pôle scolaire : ... maintenant les équipements, commerces, services, emplois et la présence d'une école (ou d'une classe élémentaire).
- – Pôle de proximité : ... pour améliorer la présence d'équipements, commerces ou services de proximité, d'établissements scolaires et d'emplois.
- – Pôle relais : ... favorisant le développement résidentiel pour maintenir voire améliorer l'emploi, la présence d'équipements (dont d'établissements scolaires), commerces ou services de base (de type services médicaux et paramédicaux), ainsi qu'au moins un commerce alimentaire généraliste type épicerie ou superette.
- – Pôle secondaire : ... favorisant le développement résidentiel pour maintenir voire améliorer, l'emploi, une offre d'équipement (dont d'établissements scolaires), services et commerces plus étoffée (de type commerces de détail, service bancaire) et une offre de soins complémentaire de celle des pôles relais.
- – Pôle urbain : ... favorisant le développement résidentiel, de l'emploi et confortant le rayonnement des équipements, services et commerces variés et plus spécialisés et d'une offre paramédicale diversifiée.
- – Pôle urbain principal : ... favorisant le développement résidentiel, de l'emploi et confortant le rayonnement du pôle à l'échelle du territoire voire au-delà en termes d'équipements, de commerces, de services plus complets.

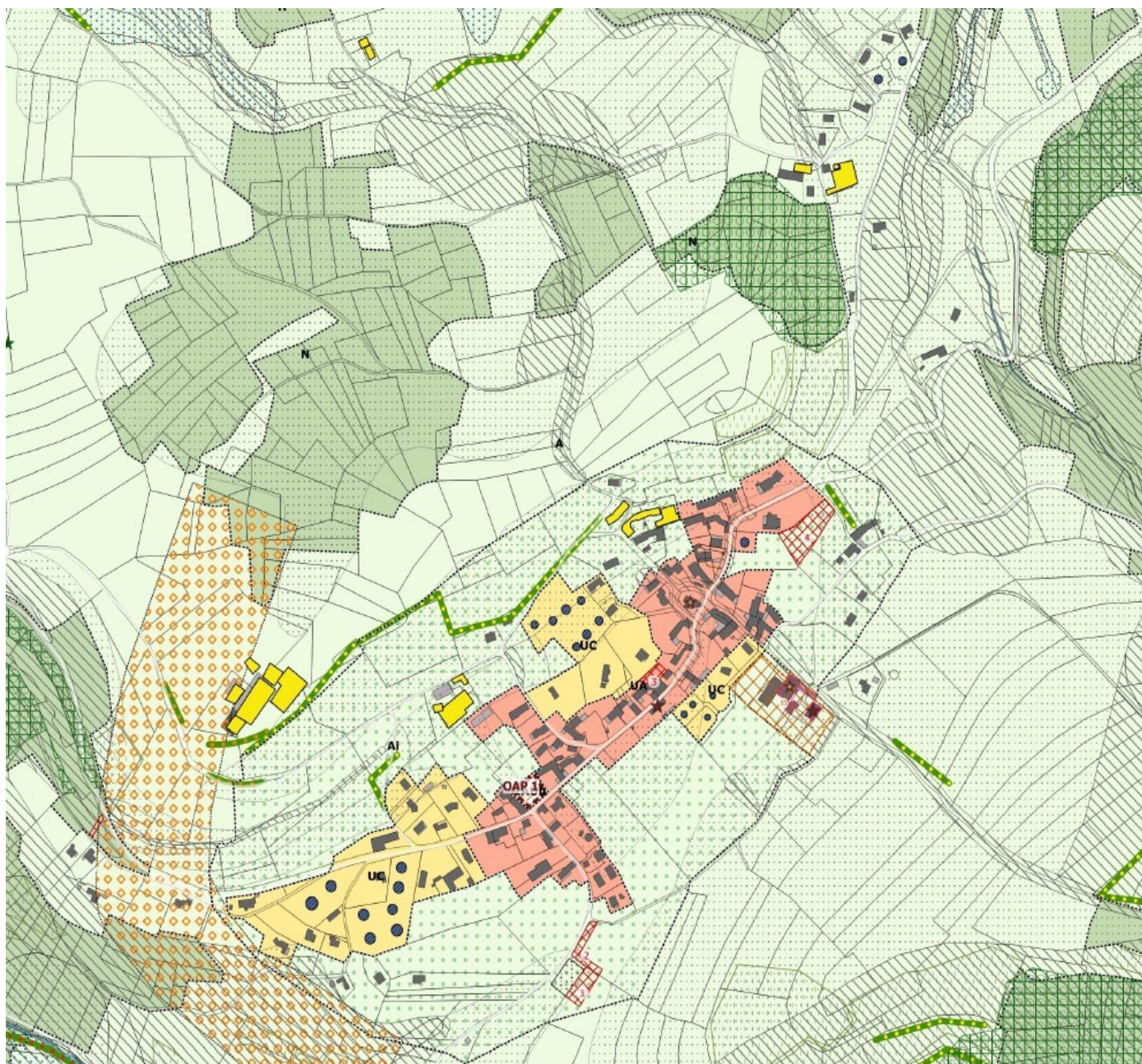
Fourchette indicative de nombre d'habitants et d'emplois



- Autour de 700 à 1 500 habitants et 100 à 150 emplois
- Autour de 1 000 à 2 000 habitants et 150 à 400 emplois
- Autour de 1 500 à 3 000 habitants et 400 à 800 emplois
- Autour de 3 000 habitants à 5 000 habitants et supérieur à 1 000 emplois
- Supérieur à 5 000 habitants et 2 000 emplois

## LE ZONAGE

Le zonage retenu pour notre commune se traduit uniquement par 2 types de zones (UA et UC) et privilégie un village groupé afin d'éviter le morcellement du territoire. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est très clair et consiste à limiter l'emprise sur le terrain naturel en y imposant une densification plus ou moins grande suivant la zone concernée.

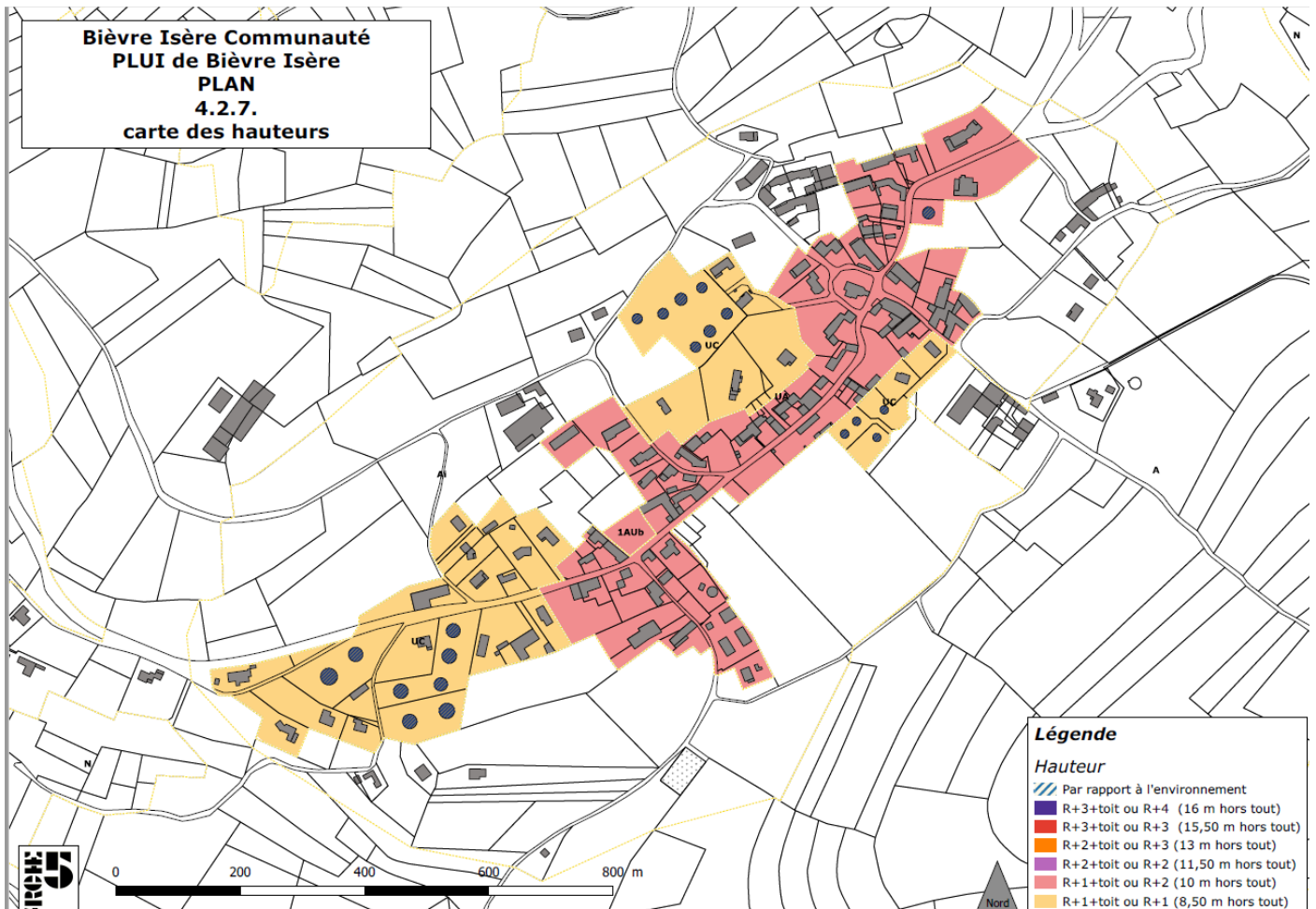


Zone UA (rose) : tissus anciens où l'on permet une forte densité

Zone UC (jaune) : tissus pavillonnaire où l'on incite à la densité

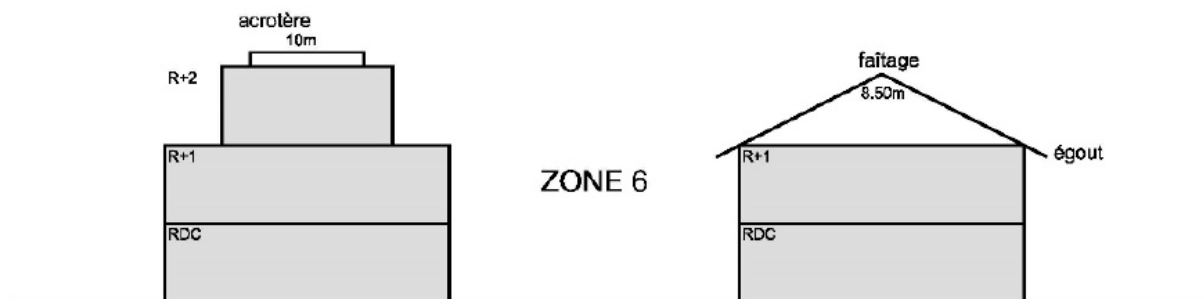
ZONES	Voies	Limites séparatives	CES	Espaces Verts
UA	Ligne d'implantation ou sur limite Ou / à l'existant	libre	Sans	Sans
UC	Libre +recul de 5m pourra être exigé pour sécurité des accès	Limite (H maxi 4m sur limite) ou $L \leq H/2$ et 3m mini	0,30	30% (dont 20% de pleine terre)

Le document graphique « plan des hauteurs » précise les hauteurs maximales qui s'appliquent aux constructions, installations et aménagements autorisés. Il précise à la fois la hauteur totale (hors tout) maximale autorisée des constructions et le nombre de niveaux maximum. A ces hauteurs, sera ajouté le rehaussement préconisé par le règlement concernant les Risques Naturels en fonction de la zone concernée.

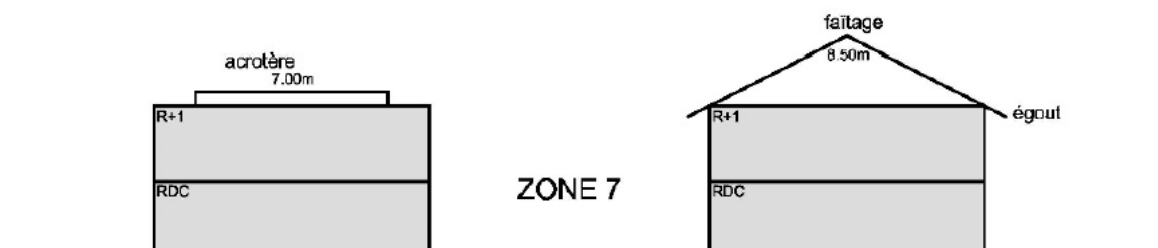


Sept familles de hauteur ont été choisies pour les zones urbaines et à urbaniser mixtes mais dans le cas de notre village, seules les zones 6 et 7 ont été retenues pour éviter des habitations de hauteur trop importante. Un descriptif succinct de ces 2 zones est donné ci-dessous :

Une sixième zone limitée à **10m** hors tout et à R+2 (toit terrasse) ou R+1+toit,



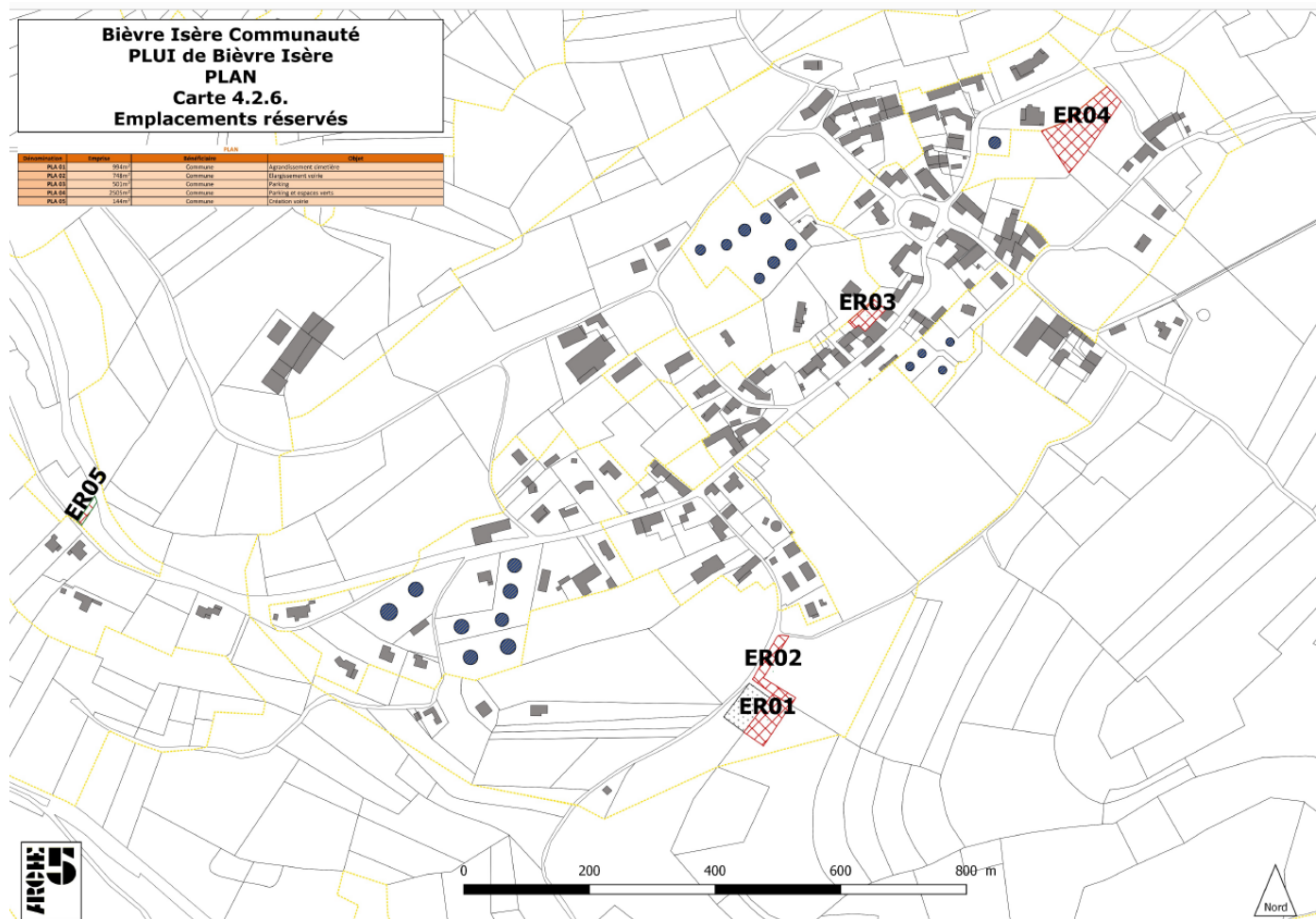
Une septième zone limitée à **8,50m** hors tout et à R+1 (toit terrasse) ou R+1+toit.



# LES EMPLACEMENTS RESERVES

Un emplacement réservé permet de réserver des terrains pour la réalisation :

- de voies et ouvrages publics,
- d'installations d'intérêt général,
- d'espaces verts ,
- des programmes de logements dans un but de mixité sociale (dans les zones urbaines ou à urbaniser).



L'objectif de ces emplacements réservés est de geler tout projet de construction privée. La collectivité met une option sur des terrains qu'elle envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général.

Propriétaire d'un terrain réservé, vous bénéficiez en contrepartie d'un droit de délaissement, qui peut mettre en demeure la collectivité d'acquérir le terrain. Si vous décidez d'exercer ce droit, la collectivité disposera alors d'un an pour vous faire part de sa décision d'acheter ou non.

Seuls 5 emplacements réservés ont été définis sur la commune :

Dénomination	Emprise	Objet
ER01	994 m <sup>2</sup>	Agrandissement cimetière
ER02	748 m <sup>2</sup>	Elargissement voirie
ER03	501 m <sup>2</sup>	Parking
ER04	2 505 m <sup>2</sup>	Parking et espaces verts
ER05	144 m <sup>2</sup>	Création voirie



## LES OAP

Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) ont pour objectif de réduire la consommation foncière en autorisant une densité plus importante de logements. Pour notre village (classé comme pôle scolaire), cela se limite à une seule OAP étant donné les critères nécessaires à ce type d'opération :

- ◆ Avoir un ténement foncier de plus de 3000 m<sup>2</sup>
- ◆ Se situer en centre bourg

De ce fait , un seul terrain est concerné sur notre commune comme on peut le voir ci-dessous :

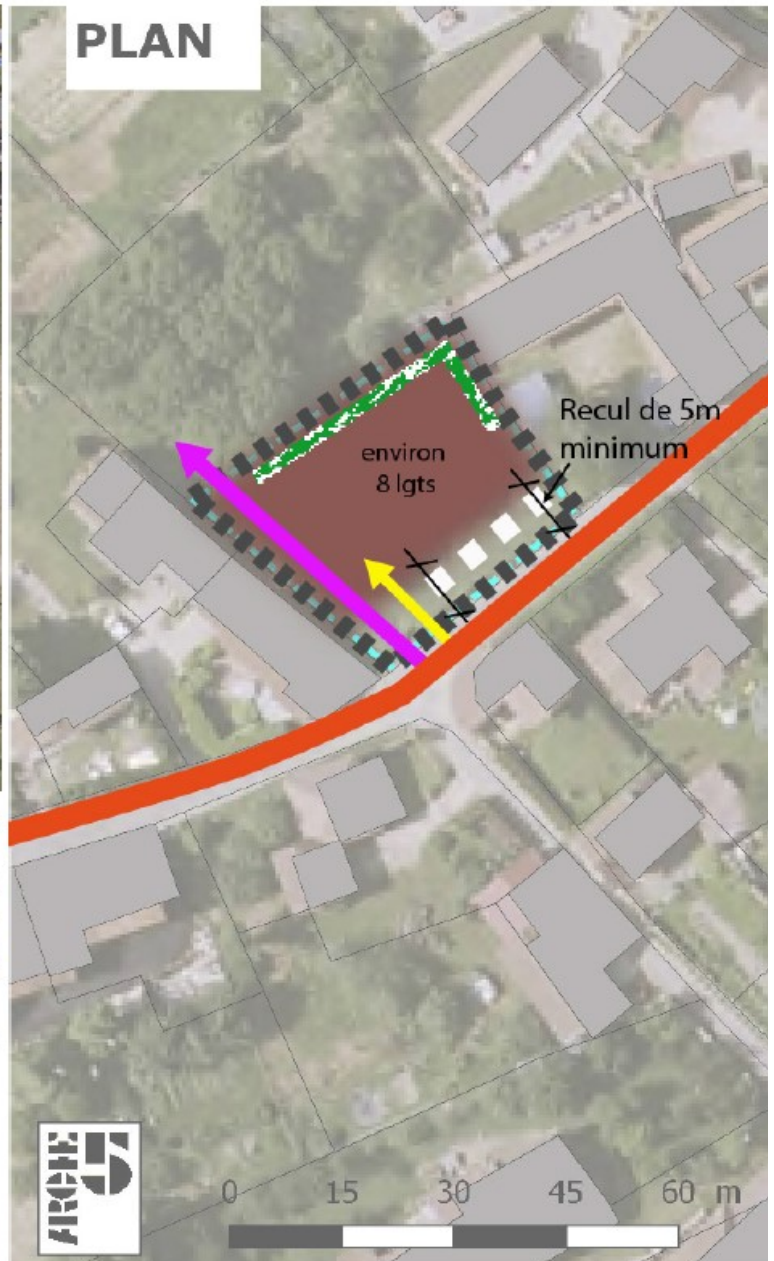
### Localisation des OAP dans la commune



### Présentation du contexte des sites, de l'environnement et des enjeux identifiés

Le principe d'aménagement serait le suivant :

- ◆ Gérer l'accès au site par une entrée unique sur la rue Jean BERNARD.
- ◆ Intégrer la construction à son environnement bâti en conservant un recul de 5 mètres par rapport à la voie pour la réalisation de stationnements extérieurs.
- ◆ Préserver l'accès à la parcelle arrière qui est aujourd'hui agricole mais qui pourrait s'urbaniser à terme.
- ◆ Traiter les limites du site par un aménagement paysager de qualité permettant de s'intégrer au paysage bâti et végétal existant.



- ◆ Proposer une densité adaptée à son environnement bâti c'est-à-dire de type petit collectif ou logement mitoyen.

## L'URBANISME



### Eclairage public

Suite aux nouvelles constructions qui ont eu lieu sur le village et en prévision du développement de ce dernier, des travaux ont été réalisés sur le réseau d'éclairage public afin de le renforcer. Ces travaux ont été confiés au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) pour un montant global de 20 469 euros. Le SEDI (auquel la commune adhère) a participé à hauteur de 17 220 euros ce qui laisse à la charge de la commune 3 249 euros.



### Renforcement du réseau électrique

Le poste Basse Tension du « Fontanil » a été renforcé pour répondre à la demande de puissance sur ce secteur du village. L'intégralité du montant (155 000 euros TTC) a été pris en charge par le SEDI et par les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité.



### Le haut débit

Le déploiement de la fibre optique s'est poursuivi sur le département et notamment sur notre secteur. Au niveau du village, le réseau capillaire (cf. article du plan info 2018) a été réalisé et les bâtiments communaux (école et mairie) ont d'ores et déjà été raccordés à ce réseau. Cela ne signifie pas pour autant que ces bâtiments sont raccordés au haut débit mais en tout cas, les travaux avancent. Même si aucun délai n'est pour l'instant avancé, il semblerait que les entreprises et bâtiments publics puissent bénéficier du haut débit courant 2019, tandis que les particuliers devront attendre 2020 et au-delà selon les zones concernées.



## Sécurisation piétonnière

Les travaux de construction de la mairie ont permis de réaménager le terrain alentour, ce qui a permis de poursuivre les travaux de sécurisation déjà initiés dans le village notamment par le réaménagement de la voirie autour de l'église.



La proximité de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie / salle associative engendre de nombreux déplacements piétonniers tout au long de l'année. En période scolaire, ce sont les enfants et leurs parents qui circulent tandis qu'en fin de semaine, les locations de la salle des fêtes engendrent des déplacements de la part de familles qui se promènent.

**« 13 452 € d'investissement pour ces travaux de sécurisation »**

Ainsi, pour sécuriser ce secteur, un cheminement piéton a été réalisé en retrait de la voirie et en prolongement de celui déjà existant devant la salle des fêtes.

Ces travaux d'un montant de 13 452 euros, se sont étalés sur plusieurs semaines en parallèle de ceux réalisés pour la construction de la nouvelle mairie.



6053 euros ont été obtenus grâce à une subvention départementale versée au titre de la sécurité. Grâce à ces 45 % de subventions, cet investissement revient à 7399 euros à la commune.



## Enfouissement des lignes électriques

Comme annoncé dans le Plan Info de 2107, une réflexion avait été engagée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2016, afin de poursuivre l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone et électricité). Dans un premier temps, ces travaux avaient été repoussés pour les coupler avec les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable qui devaient être entrepris par la communauté de communes.



Quoiqu'il en soit, ces travaux sont désormais réalisés pour un montant de **98 770 euros**.

*« 9 320 € de reste à charge pour la commune pour cet investissement »*



Cette solution avait l'avantage d'ouvrir la chaussée une seule fois mais le retard décisionnel pris au niveau de la communauté de commune n'a pas permis la réalisation conjointe de ces travaux.



Précisons que le SEDI a pris à sa charge la majeure partie de cet investissement et qu'au final, seulement 9 320 euros seront déboursés par la commune pour la réalisation de ces travaux.



## Aménagements paysagers

Afin de contribuer à l'embellissement du village, des travaux de jardinage et d'aménagement paysager ont été réalisés autour de la nouvelle mairie, le long du cheminement piétonnier et près des nouvelles places de parking. Pour cela, il a fallu :

- ◆ défricher et couper le bois
- ◆ étripier et herser le terrain
- ◆ ramasser les pierres et semer la pelouse
- ◆ positionner les toiles de paillage et planter les végétaux



**« 2 851 euros seulement pour toutes les plantations réalisées »**

Après quelques semaines de concertation et de simulation informatique, le résultat est celui que chacun peut voir depuis le mois de juin. Il faudra tout de même attendre 2 ou 3 ans pour voir le rendu final. En effet, les végétaux ont été choisis de petites tailles afin d'en limiter le coût. Le montant global s'élève à 2851 euros.



Plutôt que de confier ces travaux à des entreprises, ils ont été réalisés par les conseillers municipaux **ce qui a permis d'économiser près de 10 000 euros.**

Le choix des espèces plantées a également nécessité une véritable réflexion (ensoleillement, feuillages persistants ou non, contraste des couleurs, alternance des floraisons selon les saisons, hauteur des végétaux...).



# CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE/ SALLE ASSOCIATIVE (Suite et fin)

C a y est, un gros chantier à l'échelle de notre commune s'achève ! Après 4 années d'administratif, de formalités diverses et variées, de recherches de subventions et... de travaux, la nouvelle mairie / salle associative est enfin opérationnelle. C'est le 22 mai 2018 que la mairie a été transférée dans ces nouveaux locaux et que les associations ont pu bénéficier de ce nouvel espace. Retour en arrière pour compléter le PLAN Info de 2018 sur le déroulement et la fin du projet.

## JANVIER

### ♦ Extérieur



*Création des places de parking et de la plateforme d'accès*

### ♦ Intérieur



*Mur acoustique, carrelage, faïences... les travaux avancent bon train !*

## FEVRIER

### ◆ Extérieur



*Préparation et réalisation des enrobés autour du bâtiment.*

### ◆ Intérieur



*Réalisation des placoplâtres, du chauffage, de la plomberie...*

## MARS

### ◆ Extérieur



*Mise en place des panneaux extérieurs*

## AVRIL

- ◆ Mise en place du lettrage extérieur



- ◆ Plantations



*Grâce aux finitions, ça prend forme tout doucement ...*

## MAI

- ◆ Déménagement du mobilier



- ◆ Transfert des archives



- ◆ Au final...



*Bon usage à toutes et tous !*



## LE MONTAGE FINANCIER

La construction de la nouvelle mairie / salle associative étant achevée, il est désormais possible de dresser le montage financier complet pour ce projet.



### Les dépenses par lots

Lot n°	Entreprise	Prestations	Montant HT
1	GMTP	Terrassement, VRD, Voirie...	59 973,60 €
2	Gelas + GMTP	Construction maçonnée, isolation soubassement...	65 799,45 €
3	Marguet 3M	Charpente, couverture, murs ossature bois...	97 250,60 €
4	ACEM	Etanchéité toiture, fenêtre de toit...	26 135,00 €
5	MCD	Menuiseries extérieures	19 564,67 €
6	Dauphiné menuiserie	Menuiseries intérieures, aménagement placards...	18 932,06 €
7	EHP	Cloisons, doublage acoustique, faux plafond...	47 454,11 €
8	Palombini	Peinture, nettoyage chantier	8 703,11 €
9	Carrot JLC Carrelage	Carrelage, faïence...	17 769,00 €
10	MRG	Serrurerie, brise soleil...	20 970,00 €
11	Isère Facade	Crépis extérieur	15 189,00 €
12	RMB Elec	Electricité, contrôle d'accès...	45 509,89 €
13	Oddos	Chauffage, ventilation, sanitaire	56 025,58 €
14	Lumensol	Panneaux photovoltaïques	18 753,00 €

### Les prestataires externes

Organisme	Prestations	Montant HT
Les affiches	Obligation de publicité	753,83 €
Certivéa	Certificateur label BEPOS	10 844,16 €
Alpes contrôles	Bureau de contrôle	7 390,00 €
Atelier d'architecture JF PEPILLO	Maitre d'œuvre	34 827,48 €
Ingéplan	Bureau d'études structures	1 600,00 €
TEB	Bureau d'études thermique	11 110,00 €
Géo Consult		2 065,00 €
Traces	Bureau d'études VRD	3 360,00 €
ERGH	Etudes géotechniques	1 228,72 €
ECoord	Economiste	3 465 €
Véritec expertises		1 140,00 €



« Coût total de ce projet :

**595 813 € HT »**

## Les subventions



**M**algré la raréfaction de l'argent public, des subventions ont tout de même pu être mobilisées dont le détail est donné ci-dessous :

- ♦ Département : **60 000 €**
- ♦ DETR (Etat) : **90 145 €**
- ♦ Région AURA : **30 145 €** (Appel à projet pour des constructions de type BEPOS)
- ♦ Subventions parlementaires :  
**10 000 €** (pour la construction de la mairie)  
**5 000 €** (pour les aménagements autour de la mairie)
- ♦ Europe : **122 110 €** (pour la transition énergétique sur des projets novateurs)
- ♦ FCTVA (récupération TVA) : **117 284,65 €**

L'ensemble de ces subventions se montent donc à un **total de 434 684,65 €** sur un montant global de 714 975,91 € TTC soit près de **61 % du projet total**.

**« 434 684 € de subventions soit 61 % de l'investissement total »**

## Le financement



**A** la lecture des chiffres précédents, la différence entre le coût global du projet et le total des subventions traduit un besoin de financement de 280 291,26 euros.

Comme cela a déjà été expliqué dans le PLAN Info de l'année dernière, la commune a préféré recourir à l'emprunt pour profiter de la faiblesse historique des taux et se garder ainsi une marge financière conséquente en cas d'imprévus auxquels la commune aurait à faire face.

Pour rappel, le montant de l'emprunt est de 250 000 euros ce qui laisse un résiduel de 30291,26 euros qui a été financé sur fonds propres.

## L'analyse financière

**A**u final, pour un investissement de 280 291 euros, la commune réalise une belle opération puisque :

- ♦ elle est désormais en conformité vis-à-vis de la loi concernant l'accès des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite ;
- ♦ elle dispose désormais d'un grand local technique permettant le stockage et le rangement du matériel communal ;
- ♦ elle peut accueillir tous les membres d'un mariage dans une salle sans que la moitié des convives reste dehors ;
- ♦ elle peut mettre à disposition des associations un local pratique et confortable ;
- ♦ elle rentre de plein pied dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, grâce à ce bâtiment écologique et peu énergivore ;
- ♦ elle réalise des économies de fonctionnement sur le long terme ;

En effet, même s'il est encore trop tôt pour avoir un chiffre exact de la consommation et de la production énergétique de ce bâtiment puisqu'une année de fonctionnement ne s'est pas encore écoulée, les bureaux d'études prévoient une consommation liée aux dépenses de chauffage d'environ 300 euros/an tandis que le photovoltaïque devrait rapporter 2 600 euros/an. Cela génère donc un gain net de 2 300 euros en lieu et place d'une dépense moyenne de 1 300 euros rien que pour le chauffage de l'ancienne mairie !

Économiser ainsi 3 600 euros par an va permettre de réduire les frais de fonctionnement de la commune et d'amortir ce bâtiment très rapidement. Il ressort qu'en dehors du critère environnemental, l'analyse financière traduit aussi la pertinence de cet investissement. Au final, cette nouvelle mairie /salle associative peut paraître ostentatoire pour certains mais le jeu en valait la chandelle !

**« 3 600 € d'économie par an sur les frais de fonctionnement »**

## LES MANIFESTATIONS

### Journée Boudin de l'ACCA

C'est le samedi 8 décembre que l'ACCA de Plan nous a concocté et fait partager ses boudins lors de cette traditionnelle journée. A cette occasion, de nombreuses personnes ont fait le déplacement pour y récupérer une assiette de boudins et/ou de fricassée. Cette année, la nouveauté résidait également dans la vente de brioches et de pains à emporter. Si on ajoute à cela la buvette destinée à prolonger ce moment de convivialité, tous les ingrédients étaient réunis pour passer un bon moment.



### Journée porte ouverte de la nouvelle mairie

Un mois pratiquement jour pour jour après le déménagement effectué par les conseillers municipaux, une journée porte ouverte a permis à chacun des habitants du village de visiter ce nouvel édifice. A cette occasion, Monsieur le Maire a prononcé un dis-



cours et un film retraçant le déroulement du chantier a été projeté dans la salle des mariages. Chacun a ensuite pu prolonger la soirée de type « auberge espagnole » autour des plats confectionnés par ses voisins et complétés par la municipalité.



## Commémoration du 11 novembre

Cette année, la commémoration du 11 novembre avait une connotation particulière puisqu'il s'agissait du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la grande guerre. A cette occasion, Monsieur le maire a d'abord lu des courriers qu'un poilu du village avait envoyé à sa famille. Malgré le caractère très personnel de ces lettres, chaque famille pouvait identifier sa propre histoire et comprendre l'état d'esprit qui animait nos aïeux.



Puis, le discours officiel du ministre a été lu devant les nombreux habitants qui ont participé à cette commémoration.

La parole a ensuite été cédée à Madame BERNAL, professeure de l'école de PLAN, qui a évoqué le travail fait en



classe avec ses élèves pour la confection et la signification des œillets et plus largement autour de cette guerre mondiale qui se voulait la « der des der ». L'histoire étant un éternel recommencement, on sait ce qu'il en a été vingt ans plus tard !

Comme à l'accoutumée et pour finir sur une note plus joyeuse, la matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié pris à la salle des fêtes G. MARTIN.



## Les autres manifestations de l'année

Parmi les autres animations organisées cette année, on peut citer par exemple :

- ◆ Le repas organisé par l'ACCA de Plan
- ◆ Les rencontres inter-âges
- ◆ Le loto organisé par le sou des écoles
- ◆ La randonnée organisée par le comité des fêtes
- ◆ L'activité yoga les mardis après-midi 1 semaine sur 2
- ◆ Le repas d'automne organisé par le comité des fêtes
- ◆ Les illuminations du 8 décembre et décoration de l'entrée du village avec le concours de Plan action social
- ◆ L'organisation de la soirée du nouvel an par le comité des fêtes
- ◆ L'activité contology et Fit Dance les vendredis soirs
- ◆ ...



# Des planots s'expatrient...

## le temps d'une journée

C'est le dimanche 17 juin 2018 qu'une quarantaine de planotes et planots se sont réunis sur le parking de la salle des fêtes. Pourquoi un tel rassemblement si ce n'est pour aller faire une petite virée dans la Drôme à l'auberge-restaurant « La terrine ».



« 15 € la sortie ! »

### Programme :

- ◆ Transport en car
- ◆ Visite libre de l'exploitation
- ◆ Repas
- ◆ Animation musicale
- ◆ Promenade, farniente...
- ◆ Retour à Plan

Organisée par le comité des fêtes, cette sortie se voulait « clé en main » puisqu'un car avait été affrété à cette occasion et que le repas avait été réservé à l'avance. Il n'y avait donc qu'à se laisser conduire et profiter de la journée !

Largement « sponsorisé » par le comité des fêtes qui a pris à sa charge le transport et un peu plus de la moitié du prix du repas, cette sortie est revenue à **15 euros par personne**.



## INFORMATIONS DIVERSES

### Mise à disposition de l'ancien local technique à l'ACCA de Plan

La création du nouveau local technique plus spacieux et fonctionnel a permis de libérer la salle située près des logements OPAC. Plutôt que de rester inutilisé, ce local a été remis à l'ACCA de Plan qui en avait l'utilité. Pour information, les frais liés à l'utilisation de cette salle (électricité et eau) seront entièrement pris en charge par cette association.



### Changement d'emplacement pour l'affichage public

Suite au déménagement de la mairie, l'affichage public réglementaire se situe désormais sous le préau de la salle des fêtes à proximité de l'affichage public libre. En revanche, le défibrillateur et la boîte aux lettres de La Poste sont restés au centre du village, contre le mur de l'ancienne mairie situé au 375 rue Jean Bernard.

### Recensement

Lors du recensement effectué en début d'année 2018 par Madame BELVAL-BOISHARDY, il ressort que notre village compte désormais **264 habitants**.

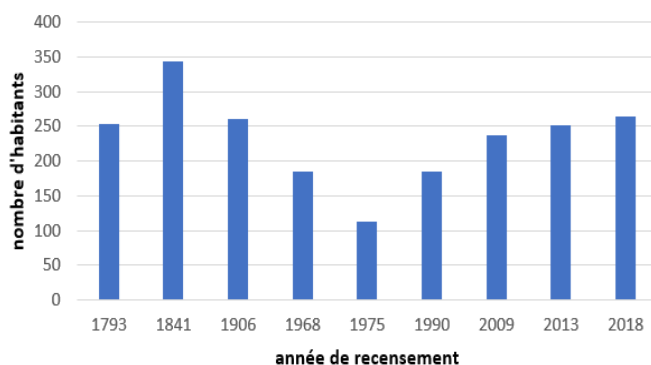
Ce nombre confirme l'évolution positive enregistrée depuis une quarantaine d'année par notre village et plus largement par les communes rurales.

Vu le profil des nouveaux arrivants, il ressort que de nombreuses familles viennent ici pour y trouver un cadre de vie agréable afin d'y élever leurs enfants en toute tranquillité.



Cela conforte d'autant plus les choix communaux d'œuvrer autant que possible au bien-être des enfants dans l'école du village et d'y réaliser les investissements nécessaires.

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE PLAN



## Incivilités

Même si Plan a la chance d'être un village relativement paisible, il n'en demeure pas moins que de petites incivilités continuent à être commises parmi lesquelles, on peut citer :

- ♦ La dégradation et le vol d'extincteurs dans l'église
- ♦ Le dépôt de poubelles non triées dans les containers **réservés à la salle des fêtes**
- ♦ L'abandon de déchets dans la nature
- ♦ Les déjections canines dans le pré attenant à la mairie alors que les enfants de l'école y pratiquent des activités sportives ou de plein air. Cela est d'autant plus dommage que l'espace propreté pour les chiens se situe à moins de 100 m au bout du parking de la salle des fêtes.

- ♦ La dégradation de la signalétique près de la table d'orientation
- ♦ Le brulage de déchets à l'air libre
- ♦ Les aboiements intempestifs de nos amis les chiens

Certes, rien de tout cela n'est très grave mais il en faudrait tellement peu pour que chacun puisse profiter de notre cadre de vie agréable sans subir les nuisances d'autrui.



Des dégradations dont on se passerait bien !

## Favoriser la vie associative

Afin de favoriser la vie des associations du village, la salle des mariages est mise à disposition de chacune des associations du village qui le désire. Pour cela, il suffit de venir récupérer un badge pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie et de signaler le jour de la réunion afin d'éviter une double mise à disposition. A la fin de la réunion, il suffit de remettre le badge dans la boîte de la mairie et le tour est joué !

De plus, lors de la définition du cahier de charges de cette nouvelle mairie / salle associative, un espace avait été demandé afin de pouvoir y implanter des placards à destination des différentes associations.

*« Chaque association dispose désormais d'un grand placard »*

Ces placards ont depuis été réalisés par Franck GIGAREL, l'employé communal et chaque association s'est vue remettre un grand placard pour pouvoir y stocker son petit matériel.



## Recherche de bénévoles

L'association laïque « Source de Vie » recherche de nouveaux bénévoles pour pérenniser les actions d'écoute et d'accompagnement des personnes gravement malades et des personnes âgées en fin de vie. Cette association intervient dans les EHPAD et les hôpitaux/cliniques de notre région.



6 rue Claude Kogan  
38100 Grenoble  
Tél : 04 76 22 15 50  
contact@sourcedevie.net  
www.sourcedevie.net

## Nouvelles activités proposées à PLAN

**D**ébut septembre, l'association « Bien Dansons Corps » proposait aux habitants de PLAN trois nouvelles activités :

- ◆ Gym douce
- ◆ Fit dance
- ◆ Contrology (Pilates)

Sous la tutelle de la dynamique et sympathique **Clio EMORHOPOULOS** (professeure de Contrology et de Fit dance), un peu plus d'une vingtaine de personnes se réunissent tous les vendredi soir pour y exercer ces nouvelles activités.

Pour cette année 2018/2019, 2 créneaux de contrology (Pilates) et 1 de Fit dance ont été ouverts aux habitants tandis que l'activité Gym douce n'a pas été maintenue faute d'inscriptions suffisantes.



*Bien Dansons Corps*

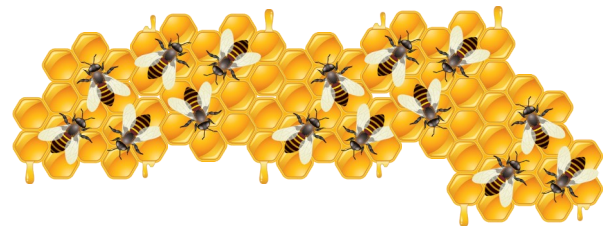


*La forme physique  
est la condition préalable  
au bonheur.*  
*Joseph Pilates*

Ces activités sont ouvertes à tous les adultes de la commune et des environs. Chacun peut donc à son rythme et dans la bonne humeur, travailler sa posture, son rythme cardiorespiratoire ou sa coordination selon l'activité choisie. Pour favoriser le développement de ce genre d'initiative, la commune a mis gracieusement à disposition la grande salle de la nouvelle mairie / salle associative afin que cette association puisse y exercer son activité.

De plus amples informations (horaires, tarifs, description des activités proposées...) sont disponibles sur le site Internet de l'association « Bien Dansons Corps » à l'adresse suivante :

<https://biendansonscorps.wixsite.com/assoc>



## Déclaration des ruches

**L**a déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- ◆ La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- ◆ La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- ◆ La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le :  
**1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assis-tance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assis-tance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone :  
01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018).





## Communiqué de l'association 3 ABI

Depuis le 1er octobre 2018, notre bureau administratif et tous nos lieux de distribution sont maintenant regroupés à LA COTE ST ANDRE au 95, rue Elsa Triolet, Zone des Meunières dans un local acquis par l'association fin 2016.

Les bénévoles s'affèrent chaque semaine à différentes activités au sein de l'association pour effectuer :

- la collecte dans les magasins partenaires participants,
- la collecte des denrées à SASSENAGE au siège de la BAI,
- Au tri de ces denrées et préparation des colis,
- A la remise des colis à chacun des bénéficiaires les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine.

Les bénévoles ont véhiculé et trié un peu plus de 100 tonnes de produits en 2017, soit 20 700 colis.



Si vous avez quelques heures de bénévolat à donner du lundi au mercredi, venez nous rejoindre

Prendre contact :

- par téléphone au 04 37 04 30 61
- par mail : [3abi@orange.fr](mailto:3abi@orange.fr)

### Accueil des Bénéficiaires :

le lundi de 13 h 30 à 17 h, le mardi et mercredi de 9 h à 12h et de 13 h 30 à 17 h

Si vous rencontrez des difficultés, même passagères, contactez la CESF au :

**04 37 04 30 61**

avec qui vous établirez un dossier pour l'évaluation de vos droits.

## Isère Adom

Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un **site internet [isereadom.fr](http://isereadom.fr)**, et un **Numéro Vert gratuit** d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : 0800 38 00 38.



Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
Le samedi de 9h à 17h

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans... qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc.

Cet annuaire est enrichi régulièrement et mis à jour par les prestataires eux-mêmes qui disposent d'un compte sur le site. Les prestataires s'engagent par le biais d'une **charte déontologique**, et les offres déposées sont vérifiées par le Département.



Les opératrices du Numéro vert s'appuient sur cet annuaire pour renseigner les usagers en recherche d'information.

**Artisans, commerçants, professions libérales, associations qui intervenez à domicile auprès de personnes en perte d'autonomie, faites-vous connaître !**

Créez votre compte professionnel sur [isereadom.fr](http://isereadom.fr). Celui-ci vous permettra d'accéder à votre espace afin de saisir les informations liées à votre structure et à vos prestations. Vous pourrez ensuite les mettre à jour régulièrement. Ce référencement est gratuit.



## Renouvellement de la Charte Forestière des Chambaran

### La Charte forestière repart pour 4 ans

**L**es quatre intercommunalités membres de la Charte forestière des Chambaran (Bièvre Isère Communauté, Porte de DrômArdèche, Saint Marcellin Vercors Isère communauté et Valence Romans Agglomération) ont acté le renouvellement de la Charte forestière des Chambaran pour sa troisième programmation.

Après un travail d'évaluation de la précédente programmation, une réflexion a été menée par les élus et l'ensemble des partenaires de la charte afin de proposer un nouveau programme d'actions pour les quatre ans à venir.

Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- La conduite et la gouvernance de la charte forestière ;**
- Le devenir des peuplements et les évolutions environnementales ;**
- La gestion, la mobilisation et la valorisation de la ressource en bois ;**
- La conciliation des usages et la connaissance de la filière forêt-bois.**

Ces axes de travail se déclinent en 13 objectifs permettant de répondre aux enjeux de développement durable. Citons par exemple la volonté de favoriser la préservation des sols et de la ressource en eau pour le volet environnement, l'amélioration de l'accès à la ressource forestière et la valorisation des bois pour le volet économique ou encore le développement des connaissances sur la filière et la conciliation des usages pour le volet social.

L'ensemble des informations concernant la nouvelle programmation de la charte forestière est disponible sur le site internet : <http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>

## L'action scolaire de la Charte Forestière des Chambaran

**S**i la forêt est une composante importante du territoire, son fonctionnement, son exploitation, et l'utilisation du bois restent pourtant peu connus du grand public, et en particulier des enfants. Face à ce constat, un projet de sensibilisation à la forêt et à la filière bois a été initié à destination du grand public et des scolaires plus particulièrement.



Pour l'année scolaire 2018-2019, 8 classes des écoles primaires dont **Plan** ont été sélectionnées. Les élèves de CM1-CM2 bénéficieront de deux journées d'intervention.

Il sera donc proposé une première journée d'initiation à la notion de « filière forêt bois » et d'appréhension de la variété des métiers et des possibilités de valorisa-

tion du bois. L'objectif est de faire découvrir le lien entre la forêt, les arbres, la transformation et les diverses utilisations du bois. Cela comprend la présentation de l'exploitation forestière, de la transformation du bois, du fonctionnement de la filière et de sa continuité ainsi que la visite d'une entreprise locale.

La seconde journée sera consacrée à des ateliers de transformation du bois. L'objectif de cet atelier est double. Il s'agit à la fois de découvrir un métier de transformation du bois (menuisier, artisan d'art, ébéniste, ...) et d'appréhender le contact avec la matière au travers d'un exercice créatif concret. Sous la surveillance des intervenants, les enfants traceront des formes, découperont le bois avec des scies à chantourner, ponceront les pièces obtenues puis les assembleront à l'aide de colle et/ou de visse.



## Etat civil

### Naissance :

**Gianni AMORE**

né le 18/10/18, fils de Kévin AMORE et de Marylin NOCCA



### Mariages :

**HEYD Laurent** et **MOUSSET Coralie** le 07/07/2018

**SPERANDIO Thibault** et **LOPEZ Océane** le 21/07/2018

**ADJI-ANASTASIOU Jean-Christophe** et  
**DI MAÏDA Joséphine** le 11/08/2018



### Décès :

**Monsieur Marcel MICHEL-GORDAZ** décédé le 13/04/2018

**Madame Solange MENUUEL** décédée le 04/12/2018

**Monsieur Jean-Paul DUPORT** décédé le 04/12/2018



## MAIRIE

145 rue Jean Bernard  
38 590 - PLAN

Tel : 04 76 65 59 31

Mel : plan.38590@wanadoo.fr

Web : [www.mairie-plan.fr](http://www.mairie-plan.fr)

### **HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Lundi : 9 h -11 h**

**Mercredi : 8 h 30 -11 h 30**

**Vendredi : 8 h 30 -12 h**

## Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver à PLAN ?

**Bienvenue tout d'abord dans ce village qui est désormais le vôtre.**

N'hésitez pas également à passer en mairie pour vous faire connaître et récupérer les informations propre à notre village tels les jours de collecte des ordures ménagères, l'emplacement de l'affichage public et communal, celui de la boîte aux lettres, du défibrillateur...

Vous pouvez également trouver de nombreuses informations sur le site internet de la commune dont l'adresse est donnée ci-contre.

## NUMEROS UTILES

### **BIEVRE ISERE COMMUNAUTE**

1 Av Roland Garros — Grenoble Air Parc  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
04 76 65 56 48

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS**

Place Alexandre Gagneux  
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS  
04 76 65 44 34

#### Horaires de la Bibliothèque

- ♦ Mardi : 16h00 - 18h30
- ♦ Mercredi : 10h00 - 18h30
- ♦ Jeudi : 16h00 - 18h30
- ♦ Vendredi : 16h00 - 18h30
- ♦ Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

### **AQUALIB (Piscine – fitness—détente)**

70 Avenue Charles de Gaulle,  
38260 - La Côte Saint-André  
04 74 20 98 88

### **MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI**

24 avenue Jongkind  
38260 – La Côte Saint-André  
04 74 20 31 57  
[mSP@bievre-isere.com](mailto:mSP@bievre-isere.com)

#### Horaires

- ♦ Lundi, Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 17h00
- ♦ Vendredi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 16h30



**L'ensemble du conseil  
municipal vous  
souhaite une  
excellente année 2019**

### **ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN**

Contact sur Plan : M C BUISSON :  
06 83 21 79 29  
313, rue de la République  
38590—SILLANS  
04 76 37 15 39

#### Permanences :

- ♦ Mercredi : 14 h 00—17 h 00
- ♦ Vendredi : 14 h 00—17 h 00

### **DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

Route de la Frette  
04 76 93 44 16

#### **Nouveaux Horaires :**

- ♦ Lundi: 14 h—18 h (17h en hiver)
- ♦ Mercredi au samedi : 9 h—12 h ; 14 h — 18 h (17 h l'été)

## NUMEROS D'URGENCE

<b>Samu</b>	15
<b>Gendarmerie</b>	17
<b>Pompiers</b>	18
<b>Centre antipoison</b>	04 72 11 69 11



### **Vœux du maire :**

La cérémonie des vœux aura lieu le  
**samedi 12 janvier 2019** à 18 h  
à la salle des fêtes  
Gabriel Martin.